



apec

**Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte**

**Préavis no 14
relatif
au budget
de
l'exercice 2025**

Gland, le 5 septembre 2024.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2025.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

100.3003.00	Rétribution du Conseil intercommunal	CHF 15'000.00
--------------------	---	----------------------

Ce montant correspond à trois séances du Conseil intercommunal et aux travaux des commissions.

101.3001.00	Rétribution du comité de direction	CHF 50'0000.00
--------------------	---	-----------------------

En sus des séances ordinaires du Comité de direction, nous ajoutons la rétribution liée à la participation des délégués du CODIR aux travaux d'étude et de réalisation de la nouvelle STEP, à la phase pilote du PGEE2.0.

120.3101.00	Imprimés et fournitures de bureaux	CHF 15'000.00
--------------------	---	----------------------

Nous allons arriver au terme de la présente législature et de l'organisation actuelle de l'administration (boursier et secrétaire du CODIR). Il est prévu de mandater Pro Archives SA pour trier et évaluer les archives historiques des précédentes législatures et de l'actuelle (coût 10'000.-) En outre, nous allons procéder à la reliure des comptes et des procès-verbaux du CODIR (coût 3'500.-)

120.3102.00	Journaux, documentation	CHF 6'000.00
--------------------	--------------------------------	---------------------

Comme mentionné ci-dessus, le boursier et le secrétaire quitteront leur fonction au terme de la présente législature. Ces deux postes seront mis au concours fin 2025.

120.3151.00	Entretien du matériel informatique	CHF 60'000.00
--------------------	---	----------------------

Il est prévu de remplacer les 5 ordinateurs destinés à l'administration, acquis il y a 6 ans, de passer de Windows 10 à Windows 11. En effet, le support Windows 10 prendra fin en octobre 2025. La principale différence entre Windows 10 et Windows 11 réside dans la sécurité.

140.3189.00	Site Internet – Communication	CHF 20'000.00
--------------------	--------------------------------------	----------------------

La nouvelle STEP ayant été soumise à l'enquête publique et nous espérons bénéficier prochainement du permis de construire. Nous envisageons de diffuser régulièrement des informations sur l'évolution de ce projet.

220.3223.00	Intérêts des emprunts	CHF 100'000.00
--------------------	------------------------------	-----------------------

Préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) (CHF 8'560'000.-) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Nous prévoyons un intérêt de 2% calculé sur montant de CHF 5'000'000.-.

220.3526.00	Micropolluants -Taxe fédérale	CHF 337'707.00
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1^{er} janvier de l'année courante.

Nous serons exonérés de cette taxe dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

230	Amortissements	CHF 1'371'000.00
------------	-----------------------	-------------------------

STEP actuelle

Ces amortissements concernent les préavis :

- No 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration (CHF 765'300.- ; Dépensé 618'223.30).
- No 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration (CHF 1'295'000.- ; Dépensé 744'155.20).

Il est prévu d'amortir ces dépenses sur une période de cinq ans.

Nouvelle STEP

Dans le préavis no 28 relatif à l'abandon du projet de STEP unique régionale et à une demande de crédit (1^{ère} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, il était mentionné que cette dépense (crédit CHF 953'000.-, Dépensé : CHF 883'906.85) serait vraisemblablement amortie immédiatement. Le Comité de direction a jugé préférable d'effectuer cet amortissement sur trois ans à savoir : 2023 : 263'906.85, 2024 : 400'000.-, 2025 : le solde 220'000.-.

Conformément au préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans ceci à partir de l'exercice 2023 à savoir CHF 856'000.- par année.

300.3011.00	Rétribution du personnel	CHF 665'000.00
--------------------	---------------------------------	-----------------------

300.3030.00	Cotisations AVS – AC	CHF 62'000.00
--------------------	-----------------------------	----------------------

300.3040.00	Cotisations caisse de pension	CHF 99'300.00
--------------------	--------------------------------------	----------------------

300.3050.00	Cotisations assurances maladies et accidents	CHF 50'000.00
--------------------	---	----------------------

La prochaine réalisation de la nouvelle STEP impliquera une nouvelle répartition des tâches entre le personnel. En effet, la présence de notre chef d'exploitation, accompagné d'un collaborateur, sera nécessaire pour suivre l'évolution de cette construction et se former sur la gestion des nouvelles installations. Les autres collaborateurs devront assurer la bonne marche de la STEP actuelle.

Au vu de ce qui précède, l'engagement d'un collaborateur supplémentaire devient nécessaire afin notamment de soulager le personnel. Ainsi, partant également du principe qu'un collaborateur devient totalement opérationnel après une année de pratique, le Comité de direction a engagé un nouvel employé d'exploitation et de maintenance à 100%. Ce 6^{ème} collaborateur est entré en fonction le 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil intercommunal avait été informé de cet engagement lors de la séance du 23 mai dernier.

300.3099.00	Charges diverses du personnel	CHF 32'500.00
--------------------	--------------------------------------	----------------------

Deux collaborateurs suivront les cours de base et complémentaires pour l'obtention du certificat FES d'exploitant de station d'épuration.

350.3115.00	Leasing véhicule	CHF 00.00
--------------------	-------------------------	------------------

Celui-ci est arrivé à terme le 30 juin 2024.

350.3123.00	Achat d'électricité	CHF 160'000.00
--------------------	----------------------------	-----------------------

La société électrique intercommunale de la Côte baissera ses tarifs de 6% pour 2025.

350.3125.00	Achat d'eau	CHF 53'000.00
--------------------	--------------------	----------------------

Nous traitons beaucoup de matières grasses nécessitant une cadence élevée du cycle de lavage de notre tamiseur fin. Cette situation explique en grande partie cette augmentation de consommation.

350.3136.00	Entretien des véhicules	CHF 12'500.00
--------------------	--------------------------------	----------------------

Deux véhicules passeront l'expertise, nous devons également changer les pneus de ceux-ci. En sus, une courroie de distribution de l'élévateur doit être remplacée.

350.3185.10	Honoraires étude PGEE 2.0	CHF 12'500.00
--------------------	----------------------------------	----------------------

Notre association a été sollicitée par la Direction générale de l'environnement (DGE) afin de participer à ce projet pilote et le Comité de direction a répondu favorablement à cette proposition.

Il est prévu d'étudier la mise en place d'une passerelle d'échange de données entre l'APEC et le canton.

460.3144.00	Entretien des collecteurs	CHF 260'000.00
--------------------	----------------------------------	-----------------------

Mis à part les entretiens usuels, nous devons adapter notre système d'alarmes des stations de pompage à la suite de la prochaine suppression de la 3G prévue pour fin 2025 (22'500.-). D'autre part, nous devons remplacer le tableau de commande de la station de pompage de Burtigny et adapter le tableau électrique afin de pouvoir raccorder rapidement une génératrice en cas de nécessité (36'500.-) .

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- Vu - le préavis no 14 relatif au projet de budget de l'exercice 2025 ;
- Ouï - le rapport de la commission des finances ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- I. - d'accepter le projet de budget de l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

Le secrétaire :



C. Marzer

D. Gaiari



Annexes : budget de l'exercice 2025 et tableau des participations des communes.